



Réunion du Comité Syndical

du 9 octobre 2013

CS - 4.08

Décision budgétaire modificative n°2

Le neuvième jour du mois d'octobre de l'année deux mil treize à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice, titulaires et suppléants est de trente six, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., sous la présidence de Monsieur Leouahdi Selim GUEMAZI, président.

Etaient présents :

- Délégués titulaires :

C.A.B. : MM. Daniel FEURTEY, Jean-François ROOST, Robert DEMUTH, Leouahdi Selim GUEMAZI, Mme. Françoise RAVEY

S.I.C.T.O.M. : MM. Marcel GRAPIN, Hervé GRISEY, Gérard GUYON, Roger-Serge TOUPENCE, Mme. Alexia LAVALLEE

C.C.S.T. : MM. André HELLE, Daniel KUNTZ

- Délégués suppléants avec voix délibératives :

C.A.B. : NEANT

S.I.C.T.O.M. : NEANT

C.C.S.T. : NEANT

- Délégués suppléants sans voix délibératives :

C.A.B. : NEANT

S.I.C.T.O.M. : M. Jean-Pierre SALVADOR

C.C.S.T. : NEANT

Le quorum est atteint : 12 présents



Etaient excusés

- Délégués titulaires :

C.A.B. : MM. Pierre SANTOSILLO, Jean-Claude MATHEY, Denis JEANGERARD, Pascal MARTIN

Pouvoirs : NEANT

S.I.C.T.O.M. : M. Roger GAUGLER

Pouvoirs : NEANT

C.C.S.T. : M. Claude GIRARD

Pouvoir : NEANT

- Délégués suppléants :

C.A.B. : MM. Yves DRUET, Claude GIRARD, Pierre BOUCON, Dominique RETAILLEAU, Jean-Pierre DEMARCHE, Jean-Claude MARTIN, Louis HEILMANN, Monsieur Daniel PASTORI, Mme. Céline RAIGNEAU

S.I.C.T.O.M. : MM. Roland GERMAIN, Thierry STEINBAUER, Alain FIORI, Didier SANSIG, Jacques REUILLARD

C.C.S.T. : MM. Jean LOCATELLI, Xavier DOMON, Cédric PERRIN



Réunion du Comité Syndical

du 9 octobre 2013

CS - 4.08

Décision budgétaire modificative n° 2

RAPPORT
Présenté par M. Daniel FEURTEY
Vice-Président

Monsieur le Vice-Président présente au Comité Syndical la décision budgétaire modificative n° 2 :

		Fonctionnement			
Dépenses		Recettes			
D 673	Titres annulés sur ex. antérieurs	3 000.00 €	R 7718	Produits exceptionnels	54 000.00 €
			R 70688	Autres prestations de service (Produits exploitation)	-51 000.00 €
Total		3 000.00 €		Total	3 000.00 €

Cette DM procède à l'ajustement de différents postes de fonctionnement, en intégrant notamment une recette supplémentaire de 54 000 €, représentant le principal et les intérêts de l'indemnité accordée par le Tribunal Administratif de Strasbourg (jugement du 27 juin 2013) dans le contentieux opposant le SERTRID au SM4, relatif au marché de traitement des déchets ménagers pour l'exercice 2007.

Cette DM acte également la baisse attendue des tonnages entrants et par la même des recettes encaissées au compte des produits d'exploitation.

A L'UNANIMITE, le Comité Syndical :

- VALIDE la décision budgétaire modificative n° 2 telle que présentée ci-dessus.

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 9 octobre 2013, ladite délibération ayant été affichée par extrait le conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dépôt en Préfecture le **15 OCT. 2013**

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président

Leouahdi Selim GUEMAZI

